

POLI

POLI – Politiques des *Cultural Studies*

Consignes de rédaction

Les articles publiés dans la revue *POLI-Politiques des Cultural Studies* font entre 35.000 et 50.000 signes (espaces comprises).

Lorsque les auteur·trices soumettent leur article, ils·elles envoient aux coordinateur·trices *deux* documents:

- Un document comportant le prénom et le nom des auteur·trices ; leur rattachement institutionnel (laboratoire + université) ; leur adresse mail, le titre de l'article en français et en anglais, le résumé de l'article en français et en anglais ; entre 5 et 7 mots-clés en français et en anglais.
- L'article anonymisé (les références bibliographiques citées de l'auteur·trice sont précisées dans le corps du texte ou la bibliographie par « XXX, année de publication »).

Les deux fichiers doivent être impérativement enregistrés au format Open office (.odt) ou Word (.doc).

Consignes pour la présentation des articles

Pour faciliter la **mise en page**, l'article doit être rédigé en style « Normal » (il ne faut pas d'autres feuilles de style).

- Le corps du texte est en Times New Roman 12, interligne simple ;
- Les titres (qui ne doivent pas dépasser une ligne) sont également en Times New Roman 12 et rédigés en gras ;
- Les notes de bas de page sont en Times New Roman 10, interligne simple.

Les auteur·trices sont invité·es à utiliser **l'écriture inclusive** en :

- accordant en genre les noms de fonctions, de grades, des métiers et des titres (« la présidente », « l'autrice ») ;
- appliquant la règle de proximité (« les organisateurs et organisatrices présentes à cet événement »)
- Utilisant le langage épïcène, c'est-à-dire qui privilégie :
 - les formes « neutres » au niveau du genre (« la classe ouvrière »),
 - le doublement (« les ouvrières et ouvriers »),
 - l'utilisation du point médian (« les ouvrier·es »),
- Respectant l'ordre alphabétique (« les femmes et les hommes », « celles et ceux », « tous et toutes »...)

L'appel de note est placé avant un guillemet sauf lorsque celui-ci concerne plusieurs citations successives. Dans ce cas-là, il est situé *après* le guillemet clôturant la dernière citation.

Exemples¹ :

À ce titre, le contrat d'intégration peut être considéré comme un accord générateur d'obligations. Sa mise en fonctionnement confirme la centralité du contrat en tant qu'instrument de « régulation¹ » et de « gouvernance ».

Qualifiant « la promotion sociale des jeunes des quartiers en difficulté et les droits des femmes issues de l'immigration » comme des sujets « de première importance », le HCI souligne le caractère fondamental d'une « politique contractuelle fondée sur la responsabilité partagée entre l'État et les citoyens issus de l'immigration »¹.

Le premier niveau de **guillemets** est à la française (« ... ») et le second à l'anglaise (“...”).

Lorsque les guillemets servent à citer une phrase entière introduite par deux points « : », le signe de ponctuation finale se trouve *avant* le deuxième guillemet. Si la citation est incorporée à une phrase, le premier mot s'écrit en général avec une minuscule et le signe de ponctuation final est à mettre *après* le deuxième guillemet.

Exemples² :

Hachimi-Alaoui Myriam et Pélabay Janie (2020), « Contrats d'intégration et valeurs de la République » : un « tournant civique » à la française ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36, n° 4, p. 13-33.

Charles W Mills élabore la notion de « contrat racial » pour décrire le racisme comme impensé du contrat social et ainsi « expliquer et exposer les iniquités de la société non idéale contemporaine » (Mills, 2023 [1997], 36).

Dans la partie intitulée « La France, un pays d'égalité », il est inscrit : « L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de la société française. Les

¹ Les exemples sont issus de l'article de Ouabdelmoumen Nadia (2023), « Le contrat d'intégration : la fiction égalitaire du contrat au service de la contractualisation républicaine de l'intégration », *POLITiques des Cultural Studies* [en ligne], n°17, https://polirevue.files.wordpress.com/2024/04/ouabdelmoumen_nadia_poli17.pdf.

² Les exemples sont issus de l'article de Ouabdelmoumen Nadia (2023), « Le contrat d'intégration : la fiction égalitaire du contrat au service de la contractualisation républicaine de l'intégration », *POLITiques des Cultural Studies* [en ligne], n°17, https://polirevue.files.wordpress.com/2024/04/ouabdelmoumen_nadia_poli17.pdf.

femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Les parents sont conjointement responsables de leurs enfants. Ce principe s'applique à tous, Français et étrangers. Les femmes ne sont soumises ni à l'autorité du mari ni à celle du père ou du frère pour, par exemple, travailler, sortir ou ouvrir un compte bancaire. Les mariages forcés et la polygamie sont interdits, tandis que l'intégrité du corps est protégée par la loi. » (Version du contrat de 2008).

Les **courtes citations** (de moins de 4 lignes) sont à mettre entre guillemets et dans le corps du texte (pas d'italique). Les **longues citations** (de plus de 4 lignes) sont sans guillemet, font l'objet d'un paragraphe spécifique en retrait de 2cm à gauche et en Times New Roman 11.

Exemples³ :

Selon Carole Pateman, le contrat social, tel qu'il est pensé à partir du 17^e siècle, se fonde sur un contrat sexuel, qui représente une clé incontournable pour la compréhension de l'histoire du contrat social, en même temps qu'il « est une dimension refoulée de la théorie du contrat » (Pateman, 2010 [1988], 17).

Le 16 décembre 2009, deux ans après la généralisation du contrat d'intégration sur le territoire, Éric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire s'adresse devant la mission parlementaire sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national en ces termes :

Concernant l'accueil des ressortissants étrangers sur notre territoire, j'ai demandé que les formations aux valeurs de la République insistent sur le principe d'égalité homme-femme, sur le principe de laïcité, ainsi que sur l'interdiction du port du voile à l'école [...]. Notre loi pourrait par ailleurs être aménagée pour que le port du voile intégral puisse être assimilé à un manquement aux obligations contenues dans le contrat d'accueil et d'intégration, susceptible de s'opposer à la délivrance ou au renouvellement du titre de séjour.

L'**italique** sert à souligner un ou plusieurs termes ou à signifier les mots d'une langue autre que le français (*a contrario*, *male gaze*, *ibid.*).

Les **abréviations** doivent apparaître en minuscules (sauf les chiffres romains).

Exemples d'abréviations :

– n^o (la lettre o doit être mise en exposant (touche « X² »))

³ Les exemples sont issus de l'article de Ouabdelmoumen Nadia (2023), « Le contrat d'intégration : la fiction égalitaire du contrat au service de la contractualisation républicaine de l'intégration », *POLITiques des Cultural Studies* [en ligne], n°17, https://polirevue.files.wordpress.com/2024/04/ouabdelmoumen_nadia_poli17.pdf.

- p. (~~pp.~~)
- XXe siècle (~~XX^{ème} siècle~~)
- etc. (~~ete...~~)

Les **espaces insécables** doivent apparaître dans les nombres (ex : 3 000), entre les guillemets à la française (« Lille ») et avant les signes de ponctuation suivant : ? / ! / ; / :

Il ne faut pas oublier les accents au niveau des **majuscules** (« État », « Éditions », « À partir »...)

La bibliographie :

Les **références bibliographiques** sont à préciser entre parenthèses dans le corps du texte (avec le nom de l'auteur·trice, l'année de publication et le numéro de page séparés par une virgule).

Lorsque la référence compte plus de deux auteur·trices, il faut utiliser le nom du/du de la premier·ère auteur·trice puis « et *al.* ».

S'il existe une première édition, il faut la préciser entre crochets.

Seules les abréviations *ibid.*, *al.* et *sq.* peuvent être utilisées.

Exemples :

(Butler, 2005 [1990]); (Butler, 2005 [1990], 56); (Butler, *ibid.*); (Butler, *ibid.*, 78); (Butler, 2005 [1990], 135 *sq.*); (Bhattacharyya et *al.*, 2021)

Les références citées dans le corps texte sont ensuite listées à la fin de l'article dans la **bibliographie**.

Il ne faut pas oublier de préciser :

- le nom de la/du traducteur·trice après le titre du chapitre ou de l'ouvrage (« trad. de... »)

- l'année de la première édition – dans la langue originale – entre crochets.

Pour les titres en anglais, il faut garder les règles de ponctuation françaises.

Pour un ouvrage :

Nom Prénom de l'auteur·trice 1, Nom Prénom de l'auteur·trice 2, Nom Prénom de l'auteur·trice 3 (année d'édition [première édition]), *Titre de l'ouvrage*, trad. de Prénom Nom du/de la traducteur·trice, Ville de l'éditeur, maison d'édition.

Exemples :

Hoggart Richard (1970 [1957]), *La Culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, trad. de Jean-Claude Passeron, Paris, Éditions de Minuit.

Guénif-Souilamas Nacira, Macé Éric (2004), *Les Féministes et le garçon arabe*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Pour le chapitre d'un livre collectif :

Nom Prénom de l'auteur·trice (année d'édition), « Titre du chapitre », trad. de Prénom Nom du/de la traducteur·trice, in Prénom Nom du/de la directeur·trice de l'ouvrage 1, Prénom Nom du/de la directeur·trice de l'ouvrage 2, Prénom Nom du/de la directeur·trice de l'ouvrage 3 (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Ville de l'éditeur, maison d'édition, n° de pages.

Exemple :

Guénif-Souilamas Nacira (2007), « L'iconographie républicaine des Marianne "multicolores" », in Isabelle Rigoni (dir.), *Qui a peur de la télévision en couleurs ? La diversité culturelle dans les médias*, Montreuil, Aux lieux d'être, p. 85-107.

Pour un article d'une revue papier :

Nom Prénom de l'auteur·trice (année d'édition), « Titre de l'article », trad. de Prénom Nom du/de la traducteur·trice, *Titre de la revue*, vol., n° , n° de pages.

Exemple :

Nash Catherine (2002), « Cultural Geography : Postcolonial Cultural Geographies », *Progress in Human Geography*, vol. 26, n° 2, p. 219-230.

Pour un article d'une revue en ligne :

Nom Prénom de l'auteur·trice (année d'édition), « Titre de l'article », trad. de Prénom Nom du/de la traducteur·trice, *Titre de la revue* [en ligne], vol., n° , lien html, (page consultée le jour mois année).

Exemple :

Ahmed Sara (2004), « Declarations of Whiteness : The Non-Performativity of Anti-Racism », *Borderland* [en ligne], vol. 3, n° 2, http://www.borderlands.net.au/vol3no2_2004/ahmed_declarations.htm (page consultée le 14 janvier 2011).

Les sites internet :

Les références aux sites internet doivent se trouver en note de bas de page et être rédigées sur le modèle des références d'article d'une revue en ligne.

Exemples :

Vilanova Constance (02 janvier 2019), « “Derry Girls”, sur Netflix : la trivialité adolescente sur fond de conflit nord-irlandais », *Télérama.fr* [en ligne], <https://www.telerama.fr/series-tv/derry-girls,-sur-netflix-la-trivialite-adolescente-sur-fond-de-conflit-nord-irlandais,n6073188.php> (page consultée le 02 janvier 2019).

Paris, « Vivre au quotidien », *Paris.fr* [en ligne], disponible sur : <https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/social-et-solidarites/personnes-en-situation-de-precarite/vivre-au-quotidien-112> (page consultée le 02 janvier 2019).

Les titres de films, d'émissions de télévision, de documents vidéo ou iconographiques :

Ces références sont *exclusivement* dans le corps du texte, mises en italique et suivies, entre parenthèses, par le Prénom Nom de leur auteur·trice et la date de production.

Exemples :

Les plages d'Agnès (Agnès Varda, 2008)

Les statues meurent aussi (Chris Marker, Alain Resnais et Ghislain Cloquet, 1953)